



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 310-2022

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, le 12 avril 2022, le projet de règlement ci-dessous mentionné et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le **jeudi 5 mai 2022 à 17 h 30**, à la salle Synergie du complexe municipal situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, à L'Assomption.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

### RÈGLEMENT 310-2022

#### Règlement 310-2022 relatif au paiement d'une contribution aux infrastructures et équipements municipaux

Le projet de règlement est disponibles pour consultation à la Division du greffe situé au Complexe municipal à L'Assomption situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, 2<sup>e</sup> étage, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

Donné à L'Assomption, ce 26<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022.



Me Jean-Michel Frédérick  
Greffier et avocat